



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail 5 jours francs avant la date prévue pour le survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélico) : Gendarmerie nationale PGHM Briançon

Tél : 04.92.21.58.58

Bénéficiaires : Gendarmerie nationale PGHM Briançon

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (Nb rotation)	Transport de personnes (Nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
EC 145 GENDARMERIE. 7 GENDARMES SECOURISTES	22/06/2018	-PRE DE MME CARLE -VILLAGE DU CASSET	-LE GLACIER BLANC OU GLACIER DU CASSET	0	4	7

Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :

Description des aéronefs (type / couleur / immatriculation) : EC145 GENDARMERIE FMJBJ

Responsable de la formation : ADJ AUCHECORNE Alexandre

A Briançon

Le 23/04/17

Autorisation accordée n° 307/2018

~~Autorisation refusée n°~~

A Gap, le

- Prévenir le(s) secteur(s) du Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

A Gap, le 20/06/18

Le Directeur

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

Préconisations du Parc national :

Voler au-dessus de 2800m

*Refus pour le glacier du Casset
(nidification aigles à proximité)*

Copie au secteur de : BRIANCON/VALLOUISE